

# Conseil municipal du 22 novembre 2017

## **Etaient présents :**

Monsieur le Maire : Stéphane Arnaud

Mme Caroline Allard, Mme Adélaïde Doco, Mr Serge Jacolin, Mr Jean-Gui Marengo, Mme Lotte Michel, Mr Ripert, Mr Jérôme Cleyet, Mme Luce Favreau, Mme Nicole Poch, Mr Bernard Risso

**Etait absent non excusés :** Mme Françoise Di Fraja, Mr André Laloyaux, Mr Nicolas Souchon, Mr. François Deboom

## **Etaient excusés :**

Mme Muriel Alis,

Mme Christine Briffa,

Mme Florence Houillet Lefevre qui a donné procuration à Mr Serge Jacolin.

Mme Joëlle Mainetti qui a donné procuration à Mme Luce Favreau.

Le quorum étant atteint, Mr Stéphane Arnaud déclare la séance ouverte à 18h30.

## **Compte rendu :**

Concernant les suites de la motion votée par la municipalité en date du 13 septembre 2017 dont l'objet est de s'opposer à l'intégration forcée de la gestion de l'Eau dans le giron de l'intercommunalité, le maire déclare : « On a mis notre commune à l'abri sur le plan budgétaire, il faut maintenant la mettre à l'abri sur le plan politique ».

Par ces mots, il est également rappelé à l'assemblée, qu'à l'évidence ce transfert forcé de l'eau municipale vers les intercommunalités se traduira par une augmentation du prix de l'eau qui sera facturée par l'intercommunalité ou son délégataire, au détriment des citoyens-contribuables.

C'est une des principales raisons justifiant notre refus de valider les options de la loi dite « Notre » prévues pour 2020.

La commune prendra bien évidemment toutes dispositions pour éviter cette intégration malheureuse. Elle prendra aussi conseil auprès de professionnels du droit.

La municipalité accepte le montant de 55000 euros attribué par l'intercommunalité, dans le cadre des fonds de concours 2017.

La commune s'engage à participer au financement de l'école de théâtre et de musique de l'agglomération Provence Verte, en versant une somme à définir directement aux familles puisque nous ne sommes plus concernés par le ressort géographique de cet ancien syndicat intercommunal, transformé en école de musique d'une communauté d'agglomération à laquelle, pour rappel, notre commune n'appartient pas.

Le local d'habitation situé route d'Esparron, a maintenant été réhabilité. Le loyer est donc augmenté (de 250 à 300€ mensuels).

Compte tenu de leurs bons services, et compte tenu de la technicité et de l'engagement dont ils font preuve, 3 agents communaux bénéficieront cette année d'une avance statutaire avec changement de grade, cela occasionne aussi une petite augmentation de leurs rémunérations.

La municipalité a rédigé une convention en bonne et dûe forme concernant la fréquentation de notre centre aéré par les communes de Brue Auriac et de Saint Martin de Pallière.

Sur proposition de l'intercommunalité, la municipalité accepte l'intégration de 3 compétences supplémentaires à l'intérieur de l'intercommunalité, il s'agit de : politique de la ville, entretien des voiries d'intérêt communautaire, équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Cette intégration permettra à l'intercommunalité de bénéficier d'une « dotation bonifiée » de 220000 euros.